

Dans ce domaine il existe deux voies possibles.

I) UNE FORMATION D'UN AN (APRES LE DIPLOME EN SOINS INFIRMIERS) DE SPECIALISATION EN IMAGERIE MEDICALE ET RADIOTHERAPIE.

Les coordonnées suivantes sont celle du siège administratif. Les enseignements peuvent être dispensés en d'autres lieux dont les adresses figurent sur le site de la Haute Ecole.

Haute Ecole Galilée
Rue des Grands Carmes 23
1000 BRUXELLES
T: 02-289 63 30
F: 02-289 63 39
Site web : <http://www.galilee.be>
Courriel : heg@galilee.be

II) UNE FORMATION EN TROIS ANS AU GRADE ACADEMIQUE DE BACHELIER EN TECHNOLOGIE EN IMAGERIE MEDICALE.

Le technologue en imagerie médicale est un auxiliaire médical pratiquant un travail technique dans une ou plusieurs branches de la médecine des radiations.

Sa fonction est d'accomplir les actes techniques qui lui sont confiés : Il s'agit de l'application de la médecine, des rayons X ou d'autres formes de rayonnements ionisants ou non, dans le domaine de la physiologie, de la pathologie ou de la thérapeutique.

Les coordonnées suivantes sont celles des sièges administratifs. Les enseignements peuvent être dispensés en d'autres lieux dont les adresses figurent sur les sites des Hautes Ecoles.

Haute Ecole Léonard de Vinci
Place de l'Alma 3
1200 BRUXELLES
T: 02 761 06 80
F: 02 761 06 88
Site web : <http://www.vinci.be>
Courriel : info@vinci.be

Haute Ecole de la Province de Liège
Avenue Montesquieu 6
4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE
T: 04/237 96 01
F: 04/237 96 51
Site web : <http://haute-ecole.prov-liege.be>
Courriel : dgepl@prov-liege.be

Haute Ecole Louvain en Hainaut - HELHa
Chaussée de Binche 159
7000 MONS
Site web : <http://www.helha.be/>

Courriel : isabelle.graulich@helha.be

III) LES MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION DE BACCALAUREAT (GRADE ACADEMIQUE DE BACHELIER)

1) Entrée en Ecole.

L'admission n'est pas de droit : chaque école offre un nombre limité de places pour les étrangers.

Se renseigner dès le premier trimestre auprès de chaque école.

2) Equivalence du baccalauréat français.

A ce jour, le baccalauréat français n'est pas automatiquement équivalent au diplôme de l'enseignement secondaire belge. Il faut préalablement à l'inscription et le plus tôt possible (avant le 15 juillet), établir un dossier de demande d'équivalence.

Site Internet indispensable :

<http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=820>

IV) EXERCICE DE LA PROFESSION EN FRANCE.

S'adresser au service suivant qui est compétent pour délivrer une autorisation d'exercice ou indiquer des mesures compensatoires (examen d'aptitude ou stage complémentaire) :

Ministère de la santé et des sports

Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (D.H.O.S.)

Pôle des professions de santé et affaires générales

Sous-direction des ressources humaines du système de santé

Cellule de gestion

14 avenue Duquesne

75350 Paris cedex 07 SP

Standard du ministère : 01 40 56 60 00

Secrétariat du service : Madame Isabelle ORIEZ : 01 40 56 50 73

V) COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

Sites utiles :

<http://www.infomobil.org/fr/content/belgique>

donne beaucoup d'informations pratiques.

<http://www.euroguidance-france.org>

site des Centres Nationaux de Ressources français de l'Education Nationale.